

P325.714

Un 2 ma

UNE DE NOS RÉGIONS DE
COLONISATION

PROVINCE
DE
QUÉBEC

AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.

LA
MATTAVINIE



Saint-Michel-des-Saints. — Une ferme.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES, QUÉBEC.

LA REGION
DE LA
MATTAVINIE

TERRES A COLONISER. ETC.

Avantages offerts aux colons canadiens,
aux immigrants
et aux industriels, etc.



Publié par le
DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION, DES MINES ET
DES PÊCHERIES,
QUÉBEC
1917.

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES



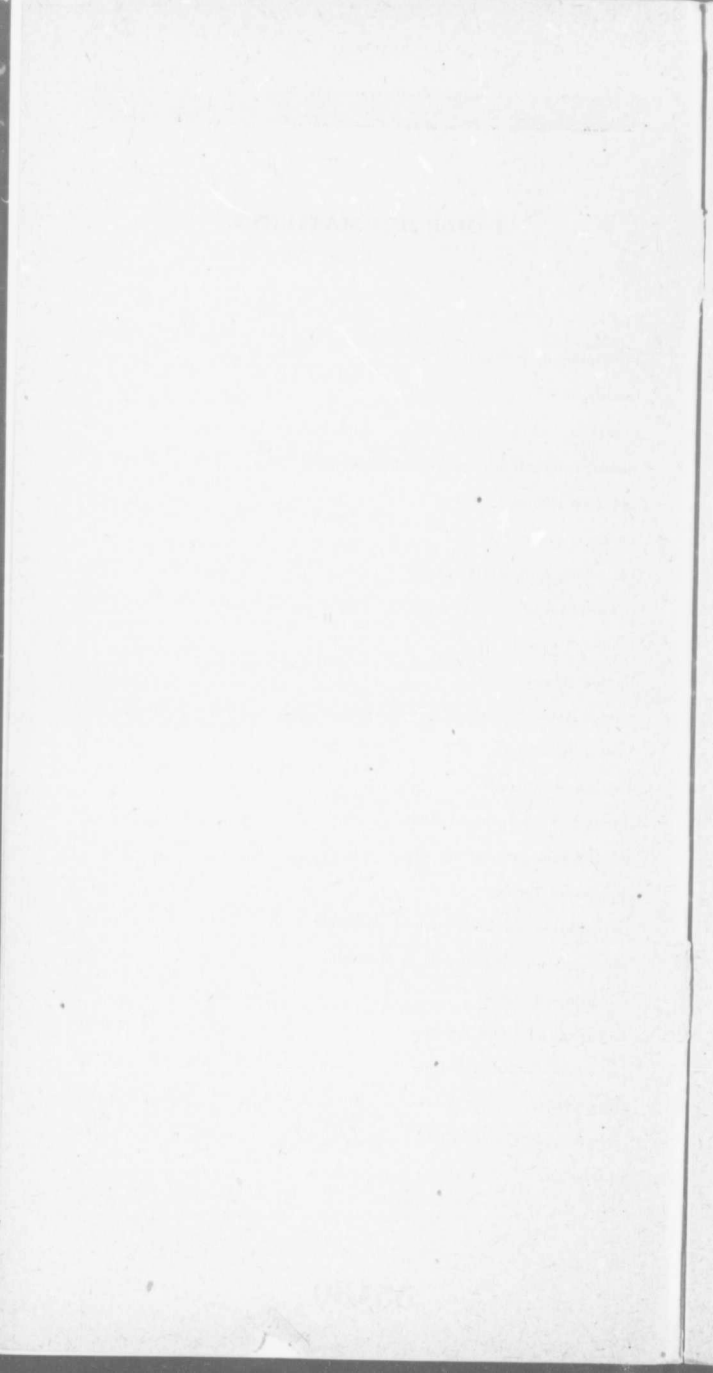
- L'HON. HONORE MERCIER, *ministre.*
- M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*
- M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire particulier.*
- M. L'ABBE IVANHOE CARON, *Missionnaire Colonisateur.*
- M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*
- M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*
- M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*
- M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*
- M. THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*
- M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*
- M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*
- M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*
- M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*
- M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*
- M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*
- M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*
- M. ELZEAR GINGRAS, *Agent de rapatriement, 29, rue Waybosset, Providence, R. I.*





TABLE DES MATIERES.

Description de la région..	5
Qualité du sol..	6
Climat..	8
Industrie forestière et pouvoirs hydrauliques..	8
Industrie laitière..	9
Chasse et pêche..	9
Les débuts de la Mattavinie..	10
Canton Provost..	11
Canton Brassard..	12
Canton Masson..	14
Canton Gouin..	16
Canton Laviolette..	17
Des colons satisfaits..	17
Tarifs de faveur pour les colons..	19
Conditions de la vente des lots..	21
Agence des Terres..	22
Organisation religieuse, civile et judiciaire..	23
Qui doit venir s'établir dans la Mattavinie..	23
Conditions de succès..	24
Le capital qu'il faut apporter..	24
Les Canadiens des Etats-Unis..	25
Page à relire..	25
" Ne fais pas l'habitant! "	26
Conclusion..	27



MATTAVINIE

Description de la région.*

La vallée de la Mattavinie court en latitude les 47° et 46°, depuis le soixante-quatorzième et demi de longitude à l'ouest, jusqu'à la rencontre du Saint-Maurice, sur une largeur moyenne de vingt-cinq à trente lieues.

Les grandes lignes qui bordent cette vallée, en largeur, ne sont ni droites ni régulières; tantôt elles se rapprochent, tantôt elles s'éloignent de la rivière Mattawin.

On y remarque quelques chaînes de montagnes, surtout dans la partie inférieure, mais on peut dire qu'en général le sol est propice à la colonisation.

A la hauteur de la latitude ci-dessus, le pays a plutôt l'apparence d'une vallée sans bornes, recouverte d'une plantureuse forêt, et par intervalles de quelques clairières de prairies.

On peut le décrire comme étant borné au nord par la région des grands lacs Wabaskoutyank et Manouan; au sud, par une chaîne de montagnes élevées et rocheuses qui le sépare du versant sud-est des Laurentides; à l'est par le Saint-Maurice et à l'ouest par les sources des rivières Rouge et Lièvre.

La rivière Mattawin (en langue montagnaise "rencontre des eaux") qui donne son nom à la vallée qu'elle arrose, prend ses eaux sur le même plateau que l'Ottawa et ses deux puissants tributaires, la Rouge et le Lièvre.

Elle a 95 milles de longueur et reçoit le tribut des eaux des rivières du Poste, Kaïakamac ou Chef, du Milieu et Cyprés, de la Sauvage, des Aulnaies, et des décharges de lacs partout nombreux, regorgeant de poissons de toutes sortes.

On trouve, sur la Mattawin et les décharges des principaux lacs, des pouvoirs hydrauliques assez considérables pour fournir l'énergie motrice à l'industrie de l'avenir; quelques-uns peuvent même fournir jusqu'à quinze cents chevaux-vapeur.

Il est certain que les établissements de la Mattavinie et ceux de la région Labelle ne formeront, d'ici à peu d'années, qu'un vaste théâtre de colonisation.

La partie sud-est du canton Provost forme la paroisse de Saint-Zénon, et la partie nord-ouest du même canton, avec une partie du canton Brassard, forme la paroisse de Saint-Michel-des-

(*) Nous avons fait, pour les fins de cette rédaction, de larges emprunts à la brochure de l'abbé Provost : *La bourse et la vie*, et aux rapports de M. J. A. Martin, agent des terres à Joliette.

Saints. Dans le canton Masson, vers l'est se trouve la nouvelle paroisse de Saint-Ignace-du-Lac et dans le canton Gouin, vers l'ouest, la nouvelle mission de Saint-Guillaume.

M. le CURE LABELLE, le grand apôtre de la colonisation du nord, parlait ainsi de la Mattavinie :

" Quand bien même, on n'y trouverait pas toujours du bois franc, ne sait-on pas que les terres supérieures du Lac-Saint-Jean ne poussent en général que le bois mou, et elles n'en sont pas moins bonnes pour tout cela.

" Ce terrain est silico-argileux, et par sa nature, il doit être très fertile. L'expérience le prouve chaque année, et c'est un proverbe dans le Nord que de désigner de la bonne terre par ces mots : " C'est de la bonne terre, car c'est de la terre de montagne."

" Il n'y a pas de doute que le climat est favorable à l'agriculture. Pour s'en convaincre, il faut savoir que tous ces cantons sont au-dessous de la latitude de Québec et beaucoup plus à l'ouest."

M. *Emile Plante*, agronome bien connu de Saint-Jérôme et conférencier agricole, a visité la Mattavinie dans le mois de juillet 1906. Voici en quels termes, il résume ses impressions :

" Les terres de la Mattavinie que j'ai visitées sont propres à la colonisation et de bonne qualité. Le sol est ondulé, mais on y rencontre rarement des cailloux, excepté sur les montagnes. Un homme habitué aux travaux de défrichement peut facilement " clairer " trois arpents par semaine.

" Les colons nouveaux trouvent tous les avantages dont jouissent les habitants des vieilles paroisses : église, écoles, scieries et moulins à farine, fromageries, beurreries, etc.

" Cette partie de la province de Québec est certainement appelée à un très bel avenir et mérite, à tous les points de vue, l'encouragement de nos gouvernants."

En outre des avantages sus-mentionnés, il y a la colonisation sportive qui offre aux touristes et aux " sportsmen " des rivières et des lacs poissonneux, des monts et des vallons où le gibier à plume et à poil abonde. Les colons tirent de la colonisation sportive de forts jolis revenus qui leur sont d'un précieux secours durant la période de leur établissement.

QUALITE DU SOL.

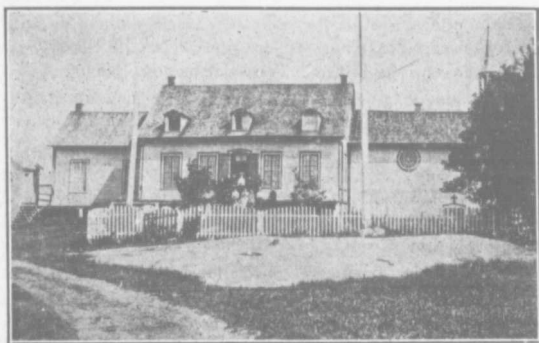
M. Carolus Laurier, arpenteur, qui a exploré cette région, en 1864, dit dans son rapport :

" La vallée est vaste et unie, accidentée seulement de temps en temps par de petits coteaux, inconnus sur les rives du Saint-Laurent. Le sol est formée d'une espèce de terre jaune, parfois

sablonneuse qui paraît être de l'alluvion. Sur les hauteurs, le sol est composé de trois couches bien distinctes : à la surface est une couche très mince qui, à première vue, ressemble à du sable gris ; cette terre s'écrase facilement entre les doigts et s'y attache encore plus facilement. Un examen attentif fait voir que ce prétendu sable n'est autre chose que de la cendre. Vient ensuite une couche de terre jaune si grasse que, bouleversée par la charrue et mouillée par la pluie, il est presque impossible de s'y tenir debout. Cette couche profonde de cinq pieds en recouvre une autre de terre forte, argileuse.

“ Quelques dépressions qui se rencontrent dans la plaine sont généralement rocheuses, pas assez cependant pour nuire à l'agriculture.”

Puis, M. Laurier raconte l'expérience de quelques colons. Nous citons au hasard celle de François Gagné :



Saint-Michel-des-Saints—Manoir du Mont-Roberval, où repose le corps de feu Messire Léandre Brassard.

“ Le 30 avril 1864, il a commencé à abattre le premier arbre sur sa terre et il ensemençait au fur et à mesure qu'il défrichait. Il a semé un demi minot de blé dans lequel sont tombés un pin, un cèdre et deux sapins ; de plus, la moitié a été étouffée par une espèce de lierre abondant en ces lieux, et il en a recueilli six minots et trois quarts. Encore en est-il resté une grande partie dans la paille, vu qu'il n'avait qu'un plancher de terre pour battre. Il a semé un demi minot d'orge, il en a recueilli vingt-quatre minots et la moitié au moins avait été étouffée par le lierre. La semence de neuf minots d'avoine lui en a rapporté cent douze minots. De deux minots et demi de patates, il en a récolté trente-quatre. Enfin, il m'a fait voir des navets qui avaient plus de trois pieds de circonférence.”

Cette opinion de M. Carolus Laurier est d'ailleurs partagée par tous ceux qui ont visité la Mattavinie.

En observant le sol avec attention, on est surpris de la profondeur de la couche de terre et de la facilité avec laquelle elle peut être travaillée, même dans les endroits pierreux. Toutes ces roches sont à fleur de terre et quand elles sont enlevées, il reste un sol profond de terre grasse qui est très productive.

CLIMAT

La plupart des gens qui habitent la vallée du Saint-Laurent sont généralement d'opinion que le climat est plus rigoureux par delà les Laurentides. C'est une profonde erreur. M. Laurier a fait les constatations suivantes, en 1864 :

“ Depuis le 20 mars jusqu'au mois de mai, le thermomètre n'a pas descendu plus bas que 13°, et depuis le 23 octobre jusqu'au 30 décembre, la plus basse température a été de 23°.

La vallée de la Mattavinie, située à l'ouest et au nord-ouest des Laurentides, n'est pas exposée aux ravages du vent du nord-est, et l'on peut dire d'une manière générale que le climat est le même que celui de Trois-Rivières, Berthier et Joliette.

La hauteur de la neige dépasse rarement deux pieds, et, le 15 avril, elle a disparu des terres défrichées.

Il n'y a pas de remarques spéciales pour les gelées qui ne sont ni plus précoces, ni plus tardives qu'ailleurs, dans la province de Québec. D'ailleurs, la vallée mattavinienne est à deux degrés en deçà de la région du lac Saint-Jean, où l'on fait avec succès la culture de toutes sortes de céréales et de légumes.

Voici enfin une expérience concluante de M. l'abbé Provost :

“ A la fin d'avril de l'année 1867, je fis commencer la semence sur un terrain préparé dès l'automne précédent. Ce fut le 24 de ce mois qu'on y sema les premiers grains ; le 16 de mai, tout était fini. J'avais réussi à faire semer 28 $\frac{1}{4}$ minots d'avoine, $\frac{1}{2}$ minot de seigle et $\frac{1}{4}$ de minot de sarrasin. Au commencement de septembre, mon homme leva du champ et mit en grange 1,700 gerbes d'avoine. Après l'opération de battage, on en mesura 352 minots. Le demi minot de blé en produisit quatre minots et trois quarts ; le demi minot de seigle, six minots et le quart de minot de sarrasin nous donna seize minots.

“ Tous ces grains avaient bien mûri, n'avaient aucunement souffert de la gelée et auraient pu soutenir la comparaison avec les plus beaux du district.”

INDUSTRIE FORESTIERE ET POUVOIRS HYDRAULIQUES

La vallée de la Mattavinie est une contrée assez riche en bois de commerce. Grâce aux facilités de flottage offertes par les grands cours d'eau dont elle est sillonnée, les forêts de cette ré-

gion sont exploitées depuis un bon nombre d'années. Cependant, des feux de forêt en ont ravagé de grandes étendues.

L'exploitation de ce qui reste de bois vert a été reprise, depuis quelques années, avec une activité extraordinaire, par les porteurs de licence, pour la fabrication de la pâte de bois. On sait que cette industrie utilise des essences qui étaient autrefois dédaignées et des arbres de petit diamètre qu'on abandonnait dans la forêt.

Cependant, il ne faudrait pas pousser trop loin ce déboisement presque complet, car le bois de construction, déjà rare, finira par manquer complètement en certains endroits.

D'un autre côté, il serait de sage politique de ménager la forêt et d'en faire une exploitation rationnelle afin de pouvoir tirer profit des nombreuses chûtes et cascades que l'on trouve un peu partout, dans les rivières et les "décharges" des lacs.

Parmi ces dernières, il faut citer : la chute Roberval, à quelques arpents du village de Saint-Michel-des-Saints, haute de 50 pieds et dont une faible partie seulement est utilisée par les scieries de M. Ménard; le rapide du Grand-Portage, à l'ouest du canton Brassard qui peut donner, sur un court espace, une tête d'eau de 25 pieds; le Grand-Rapide-Brulé, situé à cinq ou six milles de la ligne de Brassard et qui offre une chute de 20 pieds à quelques arpents de l'extrémité est du rapide; une cascade de 15 pieds, formée par une "décharge" de lac qui se déverse dans la Mattawin à environ un mille en bas du rapide Brulé, etc., etc.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Toute la région de la Mattavinie est éminemment propre à l'élevage des bestiaux et à l'industrie laitière. Les pâturages sont bons et couvrent de grandes étendues. Le trèfle croît partout en abondance, à l'état naturel, dans les prairies aussi bien que dans les pâturages. C'est la preuve que le sol est riche en acide phosphorique et en potasse.

Les beurreries de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et de Saint-Ignace-du-Lac ont subi des améliorations importantes.

Malgré l'éloignement du terminus du chemin de fer, les colons trouvent leur profit à transporter leur beurre et leur fromage à la gare la plus rapprochée, et ils en transportent en grandes quantités.

CHASSE ET PÊCHE

Toute la région Mattavinienne est émaillée de lacs et de rivières, de telle sorte qu'on peut parcourir tout ce territoire en canot d'écorce.

On y trouve du caribou et de l'original en abondance. Le chevreuil, inconnu dans cette région, il y a à peine quelques années,

devient de plus en plus nombreux. L'ours et toutes les petites variétés de gibier à fourrure s'y trouvent par centaines.

Parmi les poissons, citons la truite (rouge et grise), le masquinongé, le doré et le brochet.

Les amateurs de chasse et de pêche peuvent atteindre cette région par le chemin de fer du Pacifique Canadien—tronçon de Joliette à Saint-Gabriel-de-Brandon, ou par le Saint-Maurice qui reçoit les eaux de la Mattawin à vingt-cinq milles au nord des Piles, terminus d'un autre tronçon du Pacifique Canadien, entre ce dernier endroit et Trois-Rivières.

La rivière Mattawin se remonte facilement en canot.

En outre de la Mattawin, mentionnons les rivières du Milieu et du Chef; les lacs Long, Saint-Elphège et Canard, dans le canton Gouin; Carillon, Doré et des Pins, dans Brassard, England, Trèfle, Saint-Louis et Kaiakamac, dans Provost; Barré, (Xavier), Bouteille, Ignace et Tremblay, dans Masson.

Quelques lacs ont été affermés à des clubs, dont les principaux sont: Club de la Raquette, Club Mattawa, Club Saint-Zénon, Club Saint-Gabriel, Club Shawinigan, Club Saint-Maurice, Club de la rivière du Milieu, etc.

LES DEBUTS DE LA MATTAVINIE

C'est en 1862 que les Révérends Léandre Brassard et T.-S. Provost, curés respectivement de Saint-Paul-de-Joliette et de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, allèrent explorer les terres qui forment aujourd'hui les deux jolies et prospères paroisses de Saint-Zénon et de Saint-Michel-des-Saints.

Dès 1863, ces deux vrais apôtres de la colonisation fondaient des établissements, en y défrichant quelques arpents de terre. Messire Brassard fit transporter à Saint-Michel toutes les machineries d'une scierie et d'un moulin à farine, deux choses indispensables pour les colons.

Les débuts furent modestes et lents. Il était si difficile de pénétrer jusqu'à *Kaiakamac*, par des chemins qui n'en avaient que le nom. Cependant, dès 1864, un missionnaire, feu le Révérend A. Brien, ancien curé de Saint-Cuthbert, fut envoyé auprès des quelques colons qui avaient eu le courage de suivre M. Brassard. Pendant quelques années—jusque vers 1872—M. Brassard tout en étant curé de Saint-Paul, desservit la nouvelle colonie.

A cette époque, Messire Daignault fut nommé missionnaire et il y resta jusqu'en 1876, alors qu'il fut remplacé par M. Larose à qui succéda, vers 1880, M. F. Mondor, aujourd'hui curé à Saint-Thomas-de-Joliette. Ce dernier fut remplacé par M. Guimond à qui succéda M. Carrière, curé actuel de Sainte-Marie-Salomé.

Depuis 1906, le Révérend M. Gustave Melançon dessert Saint-Michel-des-Saints. Saint-Zénon, se développant moins rapidement, n'eut un prêtre résidant que vers 1885, dans la personne de M. Jos. Gaudet, ancien curé, retiré à l'Épiphanie. Passèrent successivement à cette cure, les Révérends MM. Saint-Pierre, Joly, L. Gagnon, H. Ducharme, et Viateur Ducharme, curé actuel.



Presbytère de Saint-Michel-des-Saints.

CANTONS ET PAROISSES DE LA MATTAVINIE

CANTON PROVOST

SAINT-ZENON. — Les établissements agricoles dans ce canton sont répartis sur les rangs suivants : le long du chemin Brasard, dans les rangs 4, 5 et 6; dans la concession Sainte-Louise, comprenant les rangs P et T; dans la concession Saint-Albert, rangs B et C; dans Saint-François, rangs 12 et 13; dans la concession Saint-Joseph, rangs 7 et 8; enfin dans la concession du Lac-à-Poisson, rangs 9 et 10.

Il y a encore, dans Saint-Zénon, un grand nombre de lots disponibles, presque tous propres à la culture. Les plus accessibles sont dans les rangs 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du canton Provost.

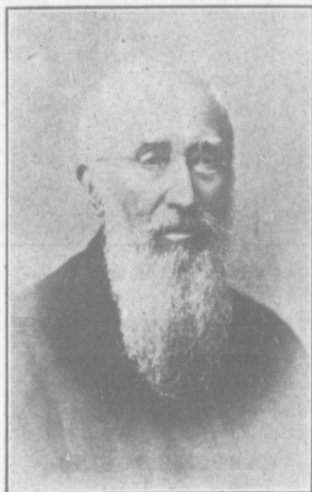
Le chemin de front de ces lots n'est cependant pas encore ouvert, mais il le sera bientôt.

Le sol est généralement formé de terre jaune plus ou moins légère. Il est légèrement ondulé.

La forêt a été détruite par le feu sur d'assez grandes étendues et le défrichement y serait facile. Les principales essences que l'on rencontre sont : l'épinette, le sapin, le pin, le cèdre, le merisier, le hêtre et l'érable.

A *Saint-Zénon*, la population est d'environ 800 âmes, et la valeur de la propriété foncière de \$118.124.

L'église, le presbytère, les trois écoles, etc., sont vastes et bien aménagés. Il y a en outre deux beurreries, deux forges, trois scieries, un moulin à carder, et plusieurs boutiques et magasins.



Révérend M. Thomas Léandre Brassard, apôtre et fondateur de la Mattavinie. Né à Nicolet, le révérend M. Brassard, fut successivement vicaire à Québec, missionnaire aux Iles-de-la-Madeleine, curé à Saint-Elzéar et à Saint-Paul de Joliette jusqu'en 1876, alors qu'il se retira à Saint-Michel-des-Saints dans la région de la Mattavinie, qu'il avait ouverte à la colonisation, quelques années auparavant.

Il décéda à son manoir du Mont-Roberval, le 26 novembre 1894, âgé de 86 ans.

CANTON BRASSARD

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS. — Cet excellent centre de colonisation comprend la partie nord-ouest du canton Provost et tout le canton Brassard.

L'aspect de cette paroisse est varié. On y rencontre des terres unies et sans roches, comme dans les rangs A, B et C; ou en ondulations légères, comme dans les parties centre et ouest des rangs 1 à 6 de Brassard; des montagnes en pentes douces et facilement cultivables comme dans la plupart des rangs de Provost; enfin, on trouve aussi, ici et là, des terrains rocheux et qui ne sont guère utilisables que pour l'industrie forestière.

Le sol n'est pas moins varié. On remarque les terres argileuses du rang du lac Kaiakamac, les sables d'alluvion sur les bords de la rivière Mattawin, les sables plus secs des plateaux élevés, et enfin, des terres jaunes très fertiles et exemptes de roches, au pied ou sur le penchant des collines et des montagnes.

Les établissements actuels dans Saint-Michel-des-Saints sont réparties sur presque tous les rangs, mais dans plusieurs concessions, il n'y a qu'un petit nombre de lots de vendus. C'est ainsi que plusieurs colons pourraient s'établir avantageusement dans le 3^{ème} rang du canton Brassard, où il n'y a d'occupés que les lots numéros 21 à 35 inclusivement; dans le 4^{ème} rang du même canton, où il n'y a de vendus que les lots numéros 21 à 30, et sur tous les lots des 4^{ème} et 5^{ème} rangs, lesquels sont traversés par le grand chemin qui conduit à la mine de mica, actuellement exploitée, du canton Maisonneuve.

Il y a aussi plusieurs autres bons lots pour la culture, à l'ouest du village de Saint-Michel, dans les rangs 1 et 2 sud-est du canton Provost. Le gouvernement y a fait l'ouverture d'un chemin continué jusqu'à la ligne du canton Gouin.

Le village de Saint-Michel-des-Saints est destiné à devenir un centre d'affaires important. C'est le poste le plus avancé pour les marchands de bois qui exploitent les limites de la vallée de la rivière Mattawin et de ses tributaires. L'approvisionnement des chantiers assure aux colons des prix rémunérateurs pour leurs produits. Le voisinage de puissants pouvoirs hydrauliques assure également à cette paroisse, un bel avenir industriel.

La population de *Saint-Michel-des-Saints* est au delà de 1,000 habitants. Plusieurs familles y sont venues des États-Unis. L'église est en brique; le presbytère, les écoles, le couvent dirigée par les RR. Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, et beaucoup de résidences privées font honneur au bon goût et à l'esprit public des colons de Saint-Michel.

Mentionnons de plus deux scieries, un moulin à farine, plusieurs magasins, deux beurreries, deux forges, etc.

Un médecin y est établi depuis longtemps.

Saint-Michel possède un cercle agricole.

Une excellente ligne téléphonique relie ces deux colonies avec Joliette et Berthier.

Il se fait, à Saint-Michel, un important commerce de fourrures.

Il y existe aussi un bureau de la compagnie à bois : *Laurontide Pulp Co.* de Grand'Mère, dont le bilan d'affaires se chiffre à environ \$100,000 par année.

La valeur estimée des biens-fonds de la paroisse de Saint-Michel-des-Saints est de \$256,124.

CANTON MASSON

SAINT-IGNACE-DU-LAC. — Cette jeune colonie est renommée depuis longtemps pour la fertilité de son sol et le pittoresque des paysages qu'on y rencontre un peu partout. Au début, il n'y avait encore dans ce canton que quelques établissements, sur la rivière Mattawin, faisant suite à ceux de Saint-Michel, à part de deux ou trois défrichements dans le 2ème rang. Plusieurs lots avaient été pris en 1894, mais l'absence de chemin avait paralysé tout mouvement de colonisation; et c'est seulement vers 1903, que M. l'abbé Jean-Baptiste Morin, alors curé de Saint-Jean-de-Matha, entreprit d'y jeter les bases d'une paroisse.

Le résultat de ses efforts est aujourd'hui appréciable, puisqu'on y voit des défrichements plus ou moins étendus sur environ cent cinquante lots et qu'une centaine de familles y résident.

Dans ce canton, les lots cultivables, disponibles et le plus facilement accessibles, pour le moment, sont : dans le 1er rang, les numéros 25 à 39; dans le 2ème rang, les numéros 25 à 29. Ces terres sont quelque peu accidentées et rocheuses à certains endroits, mais avec une bonne proportion d'excellente terre jaune. On pourrait ajouter, dans le 2ème rang, les lots 57, 58, 59 et 60 qui sont traversés par un chemin. Dans le 3ème rang les lots 62 à 83 sont beaucoup plus unis et presque sans roches, cependant quelques parties sont un peu sablonneuses. Il en est de même des lots 57 à 70 du 4ème rang. Dans cette dernière concession, il y a également plusieurs lots cultivables au sud-est du numéro 39, mais ils sont plus accidentés, surtout à leur extrémité nord-est.

Il y a de grandes étendues en *brûlé* dans ce canton, surtout dans la partie cultivable, ce qui rend les défrichements très faciles à certains endroits.

Les parties du canton Masson que le feu a épargnées sont généralement bien boisées en épinette, sapin, cèdre et pin. Les bois francs y sont assez rares à part le bouleau et le merisier.

La distance de Saint-Ignace-du-Lac au village de Saint-Zénon est d'environ 15 milles par le chemin actuel. Pour se rendre au village de Saint-Michel-des-Saints, par le côté nord-ouest de la rivière Mattawin, la route à parcourir est d'à peu près 12 milles.

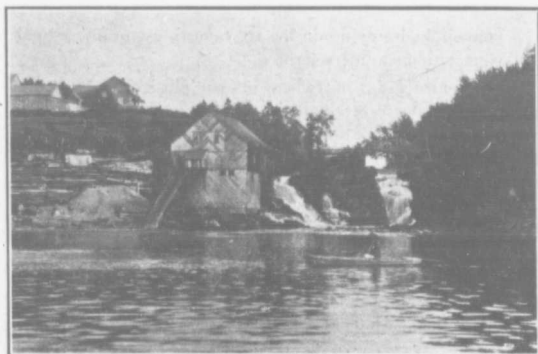
Le plus grand inconvénient, de ce côté, est la traversée de la rivière qui se fait en bac. Un nouveau chemin que le gouvernement a fait ouvrir supprime cet inconvénient de la traverse, et abrège la distance d'environ trois milles pour atteindre Saint-Michel.

Après avoir été desservie comme mission, pendant deux ans, cette jeune colonie a maintenant un prêtre résidant, M. l'abbé H. Mélançon.

La population atteint déjà le chiffre de 471 âmes.

Le gouvernement y a établi un bureau de poste. On trouve aujourd'hui deux scieries, une beurrerie, un cercle agricole, une forge, deux magasins, trois écoles et une magnifique église.

La constitution en corporation de cette paroisse date de 1914, en municipalité scolaire et en fabrique en 1915.



Saint-Michel-des-Saints—Scierie et moulin à farine de M. L. J. A. Ménard.
Chute de 54 pieds de hauteur.

La propriété foncière évaluée dans les $\frac{2}{3}$ de la valeur réelle lors de l'incorporation en 1914 est portée en chiffres ronds à la somme de \$100.000. Par les améliorations faites depuis, l'évaluation qui se fera en 1917 devra être augmentée d'un quart de plus.

Saint-Ignace-du-Lac qui s'est développée cinq fois plus vite que les paroisses de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon, est destinée à servir d'avant-poste de colonisation pour plusieurs autres paroisses dans cette partie du diocèse des Trois-Rivières.

Des pionniers trifluviens ont autrefois poussé des explorations très avancées jusqu'à 60 milles d'ici, à Manouan, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson où vivent de leurs descendants, no-

tamment les deux frères Dubé alliés à la tribu des Têtes-de-Boule. D'autres noms tels que Prénoveau, etc., aux portages de la route vers Manouan, restent comme un exemple et un appel aux compatriotes des Trois-Rivières les invitant à venir se créer de riches établissements dans la Mattavinie.

CANTON GOUIN

MISSION SAINT-GUILLAUME. — Le canton Gouin, arpenté en 1902, n'a été ouvert que récemment à la colonisation. En effet, les premiers trois ou quatre milles de chemin dépassant quelque peu le lot numéro 19 du 6ème rang, où sera construite la future église, n'ont été terminés que vers 1907.

Il n'y a encore que quelques lots de vendus et dix à douze colons seulement y sont bâtis et ont des défrichements un peu étendus.

Le pouvoir hydraulique du lot 19, rang 6, est utilisé actuellement pour actionner une scierie.

On a commencé des défrichements sur plusieurs lots et quelques-uns sont poussés avec ardeur, surtout ceux sur le site choisi pour la future chapelle qui sera construite dans un avenir très rapproché.

Le canton Gouin est peu montagneux; les ondulations sont en pentes douces. Le sol est généralement peu rocheux et très fertile. Les premiers essais de culture ne laissent pas de doute à ce sujet. Le bois y est généralement long et de belle venue. Les principales essences sont : l'épinette, le tremble, le gros bouleau, le merisier, le sapin, le cèdre et le pin. Tout le bois de commerce a été enlevé le long de la rivière.

Le canton est appelé à un développement rapide et prochain, car une section du chemin de fer Transcontinental le traversera pour raccorder la ligne principale avec la ville de Montréal.

Du nom patronal de Mgr Forbes, évêque actuel de Joliette, la mission Saint-Guillaume, située dans le canton Gouin, en arrière de Saint-Michel-des-Saints, a été inaugurée en 1915, avec un prêtre résidant, le Rév. M. A.-G. Racette, ex-desservant de Saint-Ignace-du-Lac. C'est le premier jalon d'autres paroisses qui viendront se grouper autour du beau et grand Lac Bourget ou Cyprès, non loin de là.

Plusieurs établissements sont en bonne voie.

Un chemin qui pénètre dans le canton sur un assez long parcours, relie la colonie naissante à Saint-Michel-des-Saints. Il faut aussi mentionner le beau pont sur la Cyprès, bâti par le Gouvernement.

Un bureau de poste et une ligne téléphonique seront bientôt installés dans ce nouveau centre.

CANTON LAVIOLETTE

Ce canton a été subdivisé en 1906. Quelques colons seulement y sont établis dans le 1er rang; ils font beaucoup d'argent avec le produit de la vente de la graine de trèfle.

Ce canton est uni, sauf dans les 11ème et 12ème rangs où l'on remarque des collines rocheuses. Partout le sol est de bonne qualité.

Les grands feux de l'année 1852 ont détruit les bois de haute futaie, et il ne reste pas de bois de commerce. Il n'y a que de jeunes taillis.

On y trouve plusieurs chemins de chantiers : un premier le long de la rivière du Poste qui communique avec le lac Noir; un deuxième le long de la rivière Mattawin jusqu'au Saint-Maurice; enfin le chemin de la Manouan, lequel longe la rivière du Milieu. Ce dernier chemin sert à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour le transport de ses provisions et de ses pelleteries.

Il y a de bons pouvoirs hydrauliques sur les trois rivières Mattawin, du Milieu et du Poste qui arrosent ce canton.

M. Théo. P.-V. du Tremblay qui a subdivisé ce canton est d'avis que le canton Laviolette formera un jour la plus belle paroisse de la Mattavinie, et il conseille aux colons de s'empressez de s'y établir.

DES COLONS SATISFAITS

Afin de donner une idée des résultats obtenus par les colons de la Mattavinie, voici quelques détails dont nous garantissons la parfaite exactitude :

Stanislas Beauséjour quitta Saint-Paul, il y a 33 ans, sans aucun capital et avec une famille de six enfants et alla s'établir à Saint-Michel-des-Saints. Il travailla d'abord comme journalier, puis devint propriétaire de 700 acres de terre, dont 500 sont actuellement en culture. M. Beauséjour s'occupe activement d'industrie laitière, tant en vue d'améliorer sa terre que pour augmenter les revenus qu'elle lui rapporte. Son troupeau de vaches est de 20 à 30; il a aussi plusieurs chevaux de travail, et tous les animaux domestiques que l'on trouve généralement sur une ferme. Les propriétés de M. Beauséjour sont évaluées à \$10,000.00. Il est père de douze enfants qu'il établit tour à tour sur de bonnes terres.

Zoïque Ethier habite la même paroisse que le précédent, où il vint s'établir peu d'années après, dans la même situation pécuniaire. Sa ferme, bien bâtie, couvre 400 acres en superficie, avec un troupeau de plusieurs vaches laitières, chevaux, etc., le tout évalué à \$7,000.00. Il aide à établir fort convenablement ses enfants.

Louis Durand est un franco-américain, rapatrié depuis douze ans. Il s'établit dans le rang Saint-Charles, à deux milles du village de Saint-Michel. Son avoir, au début de son exploitation, était de \$700.00. Les deux lots qu'il avait acquis de la Couronne sont en grande partie défrichés. M. Durand est un exemple du succès qui attend ceux de nos compatriotes qui ont le courage et la tenacité de se conquérir un foyer, sur la forêt vierge, exemple que nous nous plaisons à citer aux Canadiens qui vont grossir le nombre des mercenaires dans les usines des États-Unis.

M. Noël Forest a débuté en 1904, à Saint-Ignace-du-Lac, avec un capital de \$300.00 sur une terre de 200 acres dont 75 sont maintenant en culture. Voici ce qu'il dit : " Il y avait longtemps que je travaillais à la journée, en venant m'établir sur une terre, je ne courais guère le risque de faire un mauvais échange. On a coutume de dire qu'une grosse famille appauvrit ; pour le colon, c'est le contraire, du moment que les enfants commencent à aider. Je ne cache pas que j'ai eu un peu de misère au commencement, mais les difficultés d'autrefois n'existent plus, attendu que nous avons maintenant des chemins, des voisins, des moyens de s'approvisionner, de quoi à gagner."

M. Forest a maintenant un troupeau de 21 bêtes à cornes, dont 12 vaches laitières, 4 chevaux, 10 moutons, 3 ou 4 porcs.

M. Jérémie Boucher, établi aussi en 1904 à Saint-Ignace-du-Lac, sur une ferme de 300 acres, avec un capital de \$800, dit " Après avoir fait l'essai de différents états de vie, je remercie la Providence de m'avoir conduit ici, où le travail de la terre me procure non seulement la santé à moi et à ma famille, mais aussi un bien-être que je ne trouverais pas dans aucune autre position, ni aucune autre place de colonisation."

Chaque année, M. Boucher fait beaucoup de terre neuve ; ses récoltes sont abondantes.

M. Boucher possède 20 à 30 bêtes dont 10 vaches laitières, 5 veaux, 2 chevaux, 7 moutons.

M. Joseph Hermas Charland débuta également en 1904, date de la fondation de Saint-Ignace-du-Lac. Comme la plupart des colons, son avoir consistait simplement dans le courage et le travail qui viennent à bout de tout. Il possède aujourd'hui 175 acres de terre, une douzaine de bestiaux et quelques moutons, dont il trouve l'élevage profitable.

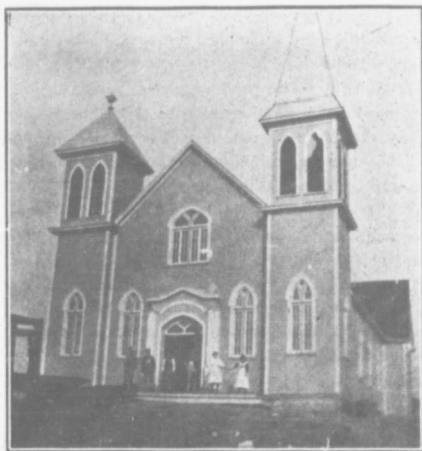
“ J'ai suivi, dit-il, toute la filière d'un établissement agricole dans un pays de colonisation, et quoique je me considère comme un colon ordinaire, je puis me rendre compte qu'un homme courageux ne peut manquer de réussir ici.

La Mattavinie sert déjà de débouché au surplus de la population dans les districts environnants. Pourquoi aller chercher la fortune au loin, quand on peut la trouver à sa porte ?

L'envie de parvenir trop vite et la crainte de la misère sont deux choses fatales au colon.

Ici, comme partout ailleurs, le travail et la bonne conduite conduisent au succès et à la vie aisée.

Les colons qui viennent maintenant dans la Mattavinie, n'ont plus à redouter les difficultés qui ont fait tant peiné leurs aînés. Nos paroisses s'organisent rapidement, les voies de communication s'ouvrent rapidement ; bientôt, je l'espère, nous aurons notre chemin de fer.”



Eglise de Saint-Ignace-du-Lac.

MOYENS DE TRANSPORT

Tarifs de faveur pour les colons.

Il n'y a actuellement qu'une seule route pour pénétrer dans la Mattavinie. C'est le chemin Brassard qui traverse les cantons de Courcelles et Provost, ainsi qu'une partie du canton Brassard.

Il a son point de départ à Sainte-Emmélie-de-l'Énergie, village situé à 30 milles de Joliette et à environ dix-huit milles de chacune des gares de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Gabriel-de-Brandon, sur l'embranchement du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Depuis Sainte-Emmélie-de-l'Énergie jusqu'aux approches du village de Saint-Zénon, le chemin Brassard est presque partout encaissé entre des montagnes rocheuses et partout impropres à la culture. On ne rencontre qu'un petit nombre d'habitations qui restent à parcourir pour atteindre le village de Saint-Michel dans ces premiers vingt milles. Dans les douze à quinze milles des-Saints, la route servant de frontière aux lots est bordée de chaque côté de terrains en culture et de bâtisses de fermes.

De bons chemins conduisent aussi dans les différents rangs colonisés des paroisses de Saint-Zénon et de Saint-Michel.

On a, à diverses reprises, agité la question de l'établissement d'une voie ferrée depuis Joliette jusqu'à Sainte-Emmélie, d'abord, pour être ensuite continuée jusqu'à Saint-Michel-des-Saints.

Des explorations faites par des hommes de l'art ont démontré qu'au point de vue du génie civil, cette entreprise serait d'exécution relativement facile.

La réussite d'un semblable projet est très désirable pour le développement du vaste et fertile territoire de la Mattavinie, car il est indéniable que les difficultés de communication ont été jusqu'ici, et sont encore le principal obstacle à la colonisation rapide de cette région.

Les compagnies de chemin de fer du Pacifique Canadien et Nord Canadien de Québec accordent des réductions de passage et de fret aux colons qui vont s'établir dans la Mattavinie.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au bureau de Colonisation et d'Immigration, 82, rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec. (1)

Conditions d'un wagon de fret pour les colons.

Pour un char de fret on alloue dix têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois de bardeaux une maison portative; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

(1) Ces réductions seront accordées sur présentation ou envoi d'un certificat signé par le curé de la paroisse du porteur ou de l'envoyeur, établissant que celui-ci va visiter la Mattavinie dans un but de colonisation.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char; ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures, instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien éti-queté.

Les marchandises, telles que épiceries, provisions, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Province de Québec.

Dans la Mattavinie, le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres; le prix est payable en cinq versements égaux dont le premier au moment de la vente et les quatre autres annuellement, avec intérêt au taux de 6 p. c.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p. c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures;

et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait tant que les lettres patentes n'ont pas été émises, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat," et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

La prohibition contenue dans le présent article n'a pas d'application, à compter de la date de l'émission des lettres patentes, quand les dites lettres patentes sont émises avant l'expiration des cinq années.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants, n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

La coupe du bois.

Il n'est dû aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit) pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

Agence des Terres.

L'agent des Terres pour la région de la Mattavanie est M. J.-A. Martin, de Joliette. On est prié de s'adresser à lui pour

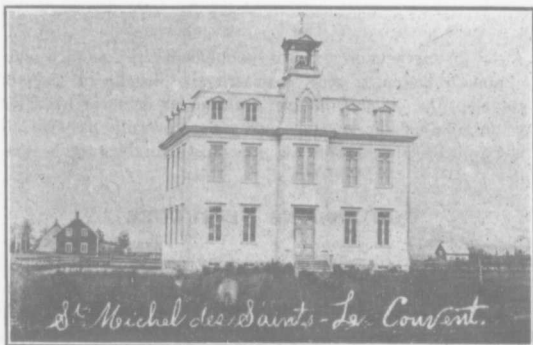
l'achat des Terres de la Couronne et pour tout ce qui concerne les conditions du billet de location.

Organisation religieuse, civile et judiciaire.

La partie de la vallée de la Mattavinie où la colonisation fait le plus de progrès comprend les cantons *Courcelles* (partie), *Provost*, *Brassard* et *Maisonneuve*, dans le comté de Berthier; *Masson* et *Laviolette*, dans le comté de Maskinongé; *Gouin* et *Forbes* dans le comté de Joliette.

Les cantons Masson et Laviolette, font partie du diocèse des Trois-Rivières, les autres du diocèse de Joliette.

La Mattavinie est comprise dans le district judiciaire de Joliette, dont le chef-lieu est à Joliette même.



Le couvent de Saint-Michel-des-Saints.

Qui doit venir s'établir dans la Mattavinie ?

1° C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre dans les vieilles paroisses; dans la Mattavinie il aura cent acres de terre pour la somme de soixante piastres, et en même temps il aura toutes les facilités pour grouper sa famille auprès de lui.

2° C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigü; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il ? Dans les villes! Que de déceptions l'attendent! Qu'il vienne dans la Mattavinie! S'il n'y trouve pas la fortune en arrivant, il y trou-

vera du moins la liberté, et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

3° C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité. Une pareille terre ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours pauvrement. Qu'il s'en débarrasse aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il acquerra tout un domaine dans la Mattayinie. Le défrichement y étant très facile, en peu de temps, il aura fait une éclaircie de quelques arpents qui ne tarderont pas à se couvrir d'une belle récolte. Et cette récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront.

4° C'est le travailleur pauvre, le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il travaille dur sans aucun espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais.

Aussi s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Le colon établi sur un bon lot de terre n'est pas exempt de la maladie, mais au moins, il ne travaille pas en vain, et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier.

CONDITIONS DE SUCCES

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère,

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans la Mattayinie : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font la propagande en faveur de la colonisation.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années à un travail ardu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an au plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la

forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir. Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie à votre famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite aux Canadiens revenant des États-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'ils en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des États-Unis, qu'à partir de Montréal ou de Québec, pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ces effets de ménage, etc., droit à destination et payer le fret d'avance que pour Montréal, et de là à destination, à Montréal.

PAGE A RELIRE

On l'a dit et on l'a répété bien souvent : il n'est pas de sort plus enviable que celui du cultivateur. Levé avec l'aurore, il salue le premier le réveil de la nature ; tout le jour, il vit au milieu d'elle, jouissant de ses beautés et respirant l'air de la plus complète liberté. Sûr du lendemain, le cœur joyeux et l'âme remplie d'espoir, soit qu'il trace le sillon d'où sortira la nourriture de l'humanité, soit qu'il moissonne les blés qui se bercent à la brise d'automne ou qu'il prenne le repos du soir, entouré de ses enfants, rien ne peut ébranler la confiance qu'il a dans l'avenir.

...Cultivateurs, aimons bien notre province, sachons nous y attacher et la cultiver avec amour, car à quoi pourrait servir de nous en éloigner ? Si le Canada est notre grande patrie, la province de Québec est, ne l'oublions pas, notre petite patrie, c'est-à-dire le lieu où nos aspirations les plus chères doivent nécessairement trouver leur plus complet épanouissement. Notre province est belle, riche et prospère et je ne connais pas de ciel au monde sous lequel nous serions plus heureux.

SIR LOMER GOUIN.

" NE FAIS PAS L'HABITANT ! "

J'ai connu le fils d'un petit fonctionnaire qui, chaque fois qu'il voulait marquer de ridicule un acte ou un geste quelconque, lançait ces mots dans lesquels il trouvait de l'esprit :

" Ne fais pas l'habitant ! "

Celui qui disait ces paroles méprisantes est allé aboutir à une condition bien humble sur un bateau. C'est en vain qu'il voudrait faire l'habitant aujourd'hui. Cette phrase se trouve encore sur certaines lèvres rieuses, inspirée par la légèreté, la naïveté ou la méchanceté.

" Ne fais pas l'habitant... " Cela est commode pour les princes de la fainéantise, parce que le mot habitant égale le mot labeur, le mot énergie.

" Ne fais pas l'habitant... " Ça va bien aux inconstants, parce que le métier de l'habitant est synonyme de stabilité.

" Ne fais pas l'habitant... " C'est un prétexte facile pour les viveurs, les gaspilleurs d'argent, parce que le travail du sol incline à l'économie.

" Ne fais pas l'habitant... " Ça va bien aux avocats de la débauche qui veulent masquer leur honte en ridiculisant ceux qui ne sont pas comme eux.

" Ne fais pas l'habitant... " C'est le dicton de quelques parasites qui oublient trop souvent que l'habitant les fait vivre.

" Ne fais pas l'habitant... " Que ces mots disparaissent du langage de tout homme qui respecte l'agriculture. A ces mots je souhaite une mauvaise année, une année qui entraîne leur disparition !

Si je pouvais émettre un vœu, je dirais surtout : " Fais l'habitant ! "

" Fais l'habitant ", parce que l'habitant nous donne des leçons de labeur, de constance, d'économie, de moralité vraiment frappantes.

" Fais l'habitant ", parce que l'habitant est le roi de la terre ; parce qu'il jouit d'une grande indépendance qui ne l'incline pas à mettre sa conviction aux enchères pour mieux assurer sa vie.

" Fais l'habitant ", parce que ses observations incessantes dans le grand livre de la nature l'ont doué d'un gros bon sens qui manque à plusieurs petits messieurs vernis des pieds à la tête.

" Fais l'habitant ", c'est le meilleur conservateur de la pureté de notre langue, de nos traditions et de notre foi.

" Fais l'habitant ", tu seras en même temps le plus grand co-opérateur à la vie des humains. L'habitant est le générateur du pain qui fait le sang et qui fait la vie.

"Fais l'habitant", parce que l'habitant a fait notre pays, et qu'il a besoin du concours de toutes les classes de la société pour continuer efficacement sa noble mission.

"Fais l'habitant": la plupart de nos grands hommes sont des fils d'habitants qui n'ont pas honte de leur origine.

"Fais l'habitant..." C'est mon vœu de nouvel an pour toi et tous mes compatriotes.

"*Premières Semailles*" par M. Georges BOUCHARD, Professeur d'agronomie.

CONCLUSION

D'après la description qui vient d'être faite de la Mattavanie, il est évident que cette région mérite d'attirer l'attention de notre clergé, de nos hommes publics.

Il faut lui assurer aussitôt que possible le bienfait d'un chemin de fer. C'est grâce au chemin de fer que le lac Saint-Jean, la région Labelle ont progressé si rapidement; c'est encore le chemin de fer qui fait grandir si rapidement le nouveau district de l'Abitibi.

Il faut aussi à la Mattavanie, sa voie ferrée, qui facilitera l'accès de cette région, aux colons désireux de s'y établir, qui leur permettra de transporter dans les grands centres leurs produits.

Mgr Labelle disait un jour: "C'est un chemin de fer qu'il faut, pour servir de *reins* à mes quatorze paroisses du Nord."

La patriotique idée du regretté curé Labelle a été réalisée, et un nouveau diocèse a surgi dans le nord de Montréal.

Pourquoi n'en serait-il pas de même de la Mattavanie!

Sillonons notre province de belles routes, de magnifiques voies ferrées. C'est encore le meilleur moyen de s'emparer du sol, de réaliser le retour à la terre et à l'agriculture, source de notre richesse nationale, gage de la vitalité de notre race, base de la grandeur du peuple canadien-français.

BUREAU D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION ET
AGENCE DE MINES, DE PECHE ET DE CHASSE
DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE
DE QUEBEC, 82, RUE ST-ANTOINE,
MONTREAL, CANADA.

Pour Immigration et mines, comprenant le placement gratuit de domestiques et de valets de ferme; l'émission des certificats

de mineurs; de permis d'exploration minière et toutes informations relatives aux sujets ci-dessus, prière de s'adresser à

EMILE MARQUETTE,

Agent d'Immigration et de mines,
82, rue Saint-Antoine, Montréal.

(L'immigrant est certain de trouver promptement ici, à son arrivée, des emplois avantageux dans les fermes et dans les familles.

Pour la Colonisation, Pêche et Chasse, comprenant des informations générales sur les régions de colonisation; l'obtention de facilités de transport pour les colons et l'émission de permis de Chasse et de Pêche, prière de s'adresser à

L. E. CARUFEL,

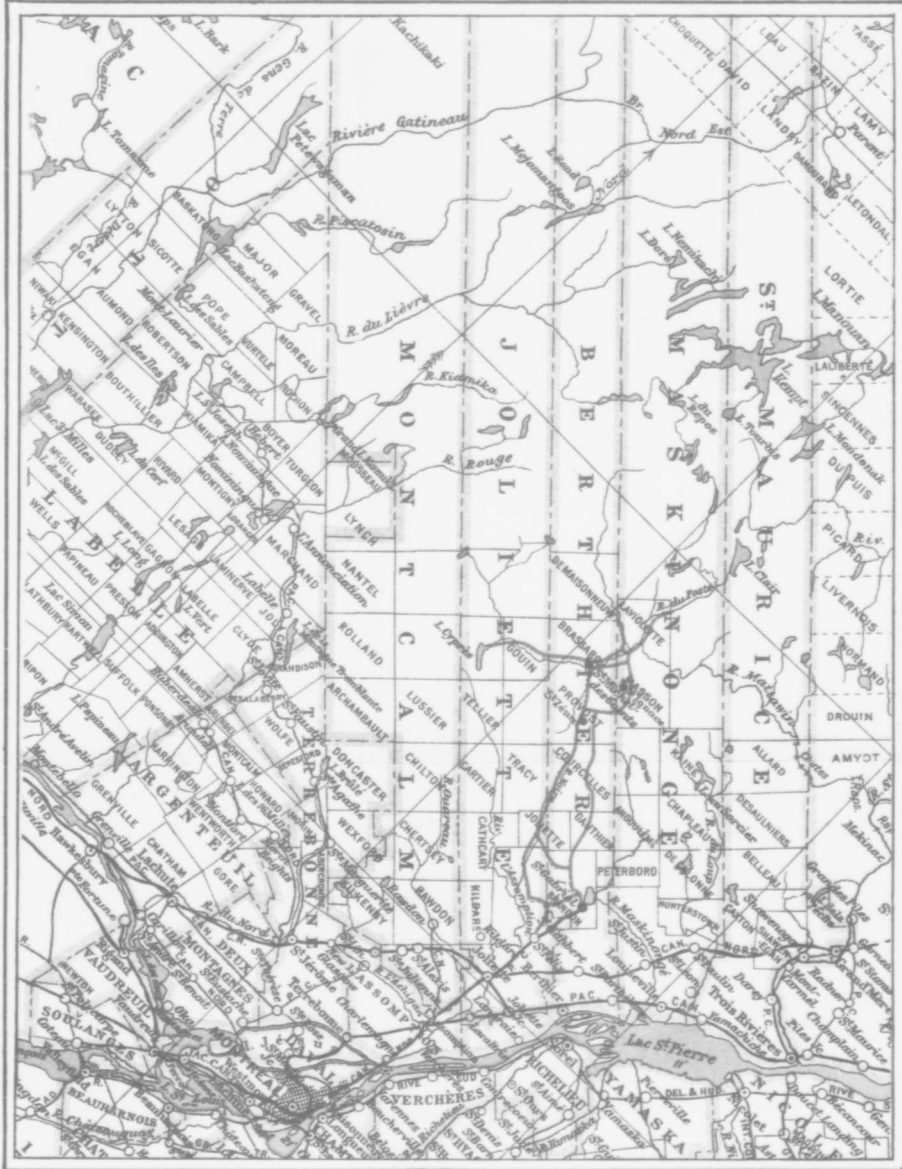
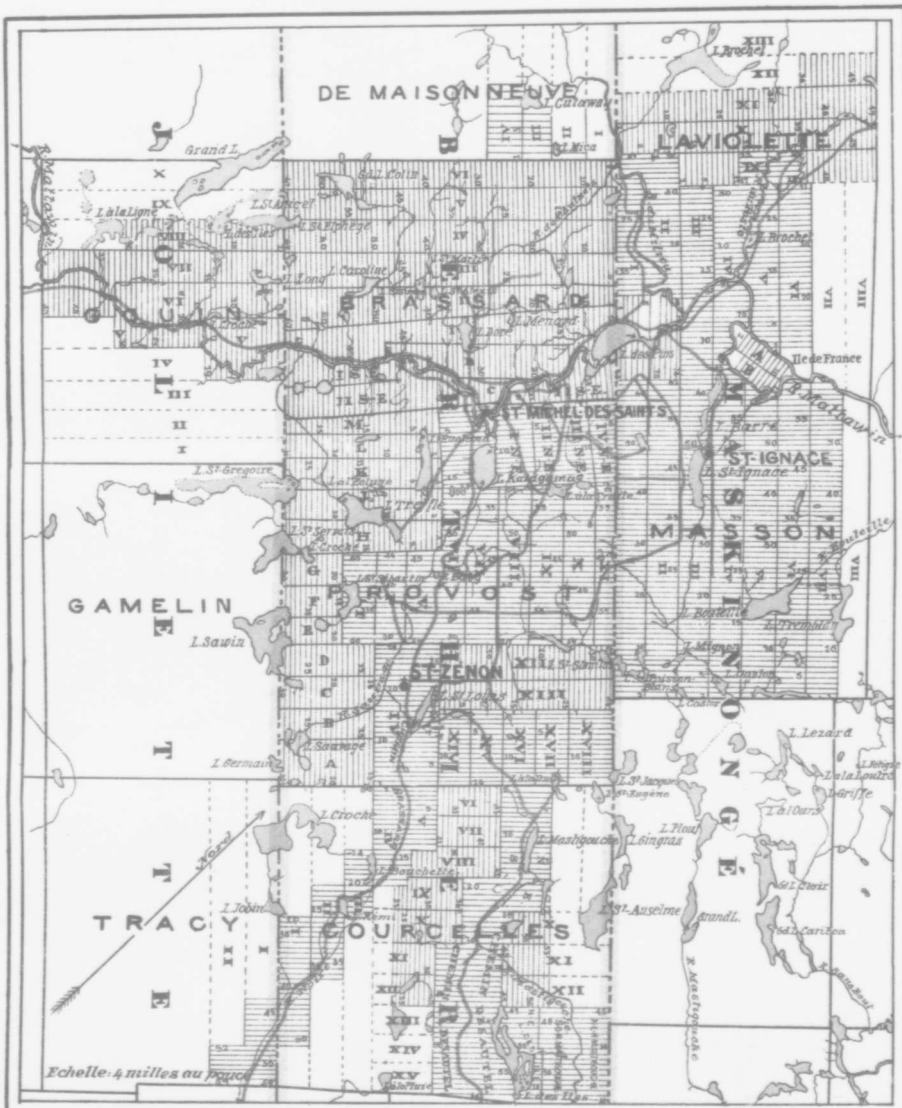
Agent de Colonisation, de Pêche et de Chasse,
82, rue Saint-Antoine, Montréal.

N. B. — Pour brochures, cartes régionales, se rapportant à l'Immigration, à la Colonisation, aux Mines, à la Chasse et à la Pêche, prière de s'adresser aussi au No. 82, rue Saint-Antoine. L'envoi par poste de brochures et de cartes est franc de port.



LIBRARY
MONTREAL
1914

LA MATAVINIE.



CARTE INDEX

Echelle: 20 MILLES AU POUCE.

